

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, vendredi 20 août 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 :

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉJÀ 1 JEUNE SUR 2 EST VACCINÉ.

À L'APPROCHE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, L'ARS ET LA PRÉFECTURE ENCOURAGENT LES 12-17 ANS À SE FAIRE VACCINER DÈS MAINTENANT.

À la date du 17 août, 54.9% des 12-17ans habitant dans la région ont reçu au moins une dose de vaccin et 32.3% d'entre eux ont désormais un schéma vaccinal complet.

À l'approche de la rentrée scolaire et de la reprise des activités extra-scolaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la préfecture de la Savoie encouragent tous les jeunes à se faire vacciner.

De nombreux créneaux sont disponibles actuellement dans les centres de la Savoie:

- 550 créneaux sont disponibles sous 3 jours (dont ce dimanche 22 août matin et après-midi)
- 4 300 créneaux sont disponibles sous 7 jours
- Plus de 11 000 créneaux sont disponibles sous 14 jours

La vaccination permet la réduction des risques liés à la contamination et au développement de formes graves de la maladie, quel que soit l'âge de la personne vaccinée. Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, leur vaccination est nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus et essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.

Grâce à la vaccination, les plus jeunes auront moins de risque de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes graves de Covid-19 dites "Covid long". Et surtout, ils retrouveront une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

Quels vaccins peuvent-ils recevoir ?

Les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent deux injections de vaccin à ARN messenger Pfizer-BioNTech ou Moderna.

Ceux ayant déjà contracté la Covid-19 peuvent recevoir une unique dose de vaccin ; ceux ayant contracté la Covid-19 au moins 15 jours après avoir reçu leur première injection peuvent ne pas se voir administrer la seconde dose de vaccin.

Où se faire vacciner ?

La vaccination est possible dans les **centres de vaccination**, chez son **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste), en **pharmacie**, en **cabinet infirmier** ou **sage-femme** [>> tous les centres/professionnels de santé proposant la vaccination sont référencés sur Sante.fr.]

Quels documents sont nécessaires ?

• Autorisation parentale pour les moins de 16 ans

L'autorisation d'un des deux parents est nécessaire à la vaccination des mineurs de 12 ans à 15 ans inclus. Le document est à compléter et à apporter le jour de la vaccination. [Il est disponible depuis le site du ministère des Solidarités et de la Santé.](#)

Les jeunes de 16 ans et plus peuvent accéder à la vaccination sur la base de leur seul consentement.

Par ailleurs, la vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

• Carte vitale

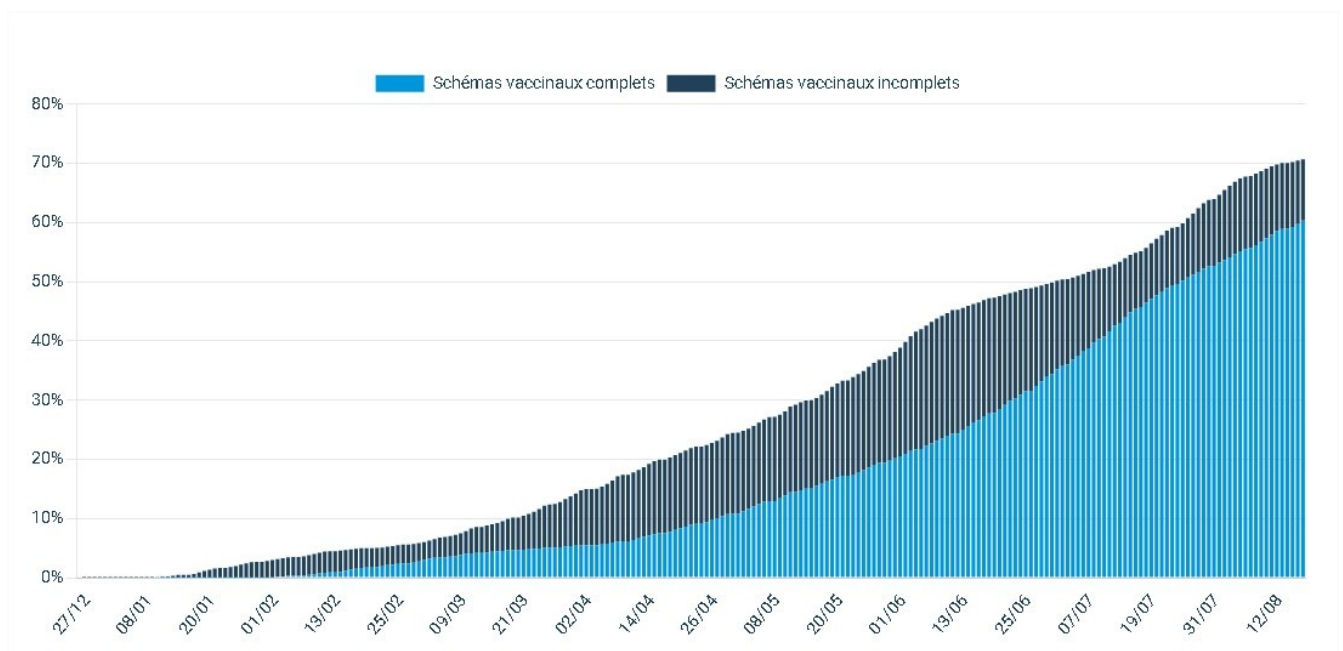
Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents.

• Le cas échéant, preuve d'une infection antérieure

Si vous disposez d'une preuve d'une infection antérieure (test RT-PCR ou une sérologie positive de plus de deux mois) à la Covid-19, vous pourrez bénéficier d'un schéma vaccinal avec une seule dose. Vous pouvez présenter cette preuve d'infection lors de votre premier rendez-vous afin de bénéficier d'une seule dose.

Au niveau global des personnes vaccinables sur le département de la Savoie (de 12 ans et plus), le taux de couverture de vaccination pour les plus de 12 ans pour la première injection est de 82,5 %, et de 70 % pour le schéma vaccinal complet à la date du 19 août 2021 .

(source doctolib)



Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 40 84 15 43
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr